



FICHES D'INFORMATIONS
POUR LA RECHERCHE
DE FINANCEMENTS EUROPÉENS
LORS DU MONTAGE D'UN PROJET D'ÉCOQUARTIER



<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

<http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/>

SOMMAIRE

I- Les étapes d'une demande de Fonds Européens.....	3-5
II- Les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER).....	6-8
III- Le Fond Social Européen (FSE).....	9-10
IV- Le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).....	11
V- Le programme Liaison entre Actions de Développement de l'économie Rurale (LEADER).....	12-13
VI- Les Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).....	14
VII- Le programme Actions Innovatrices Urbaines (AIU).....	15-16
VIII- Le programme LIFE.....	17-18
Annexes.....	19-24

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPÉENS

1 – LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Avant de commencer, assurez vous que vous pouvez prétendre à un financement européen en allant directement sur le site internet de votre **région** (*cf liens en annexe*). En effet, les régions émettent régulièrement des **appels à projet thématiques** et proposent sur leur site des outils pour orienter les porteurs de projet vers les fonds correspondant à leur situation.

Outre une **présentation** détaillée du projet, la production de différentes pièces sera nécessaire pour constituer le dossier de demande de subvention. Votre **plan de financement** doit prévoir la participation de co-financeurs (tels que l'Etat, les collectivités territoriales, des fonds propres, etc.). Ensuite, vous devez **positionner** votre projet dans le **temps** et définir une date de fin de réalisation. Les organismes gestionnaires sont à votre disposition pour vous orienter et vous accompagner dans le montage de votre dossier.

2 – L'INSTRUCTION DU DOSSIER PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

Vous recevez un accusé de réception de votre dossier et l'instruction de votre dossier est réalisée par le service instructeur désigné en fonction de la nature de votre projet. Ce service peut vous contacter pendant l'examen de votre dossier et vous demander des informations complémentaires sur votre projet.

Le service instructeur peut ensuite présenter votre dossier en pré comité réunissant des services consultés pour un avis technique et financier sur le projet

3 – LA DÉCISION D'ATTRIBUTION PAR LE COMITE DE PROGRAMMATION

Une fois complété, votre dossier est présenté aux partenaires réunis lors du comité de programmation pour être sélectionné. Ce comité se réunit plusieurs fois par an. Votre demande de subvention est alors acceptée, ajournée ou refusée. Dans tous les cas, vous recevez une **lettre de notification** de la décision.

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPÉENS

4 – LA CONVENTION

Si votre projet a été sélectionné vous recevrez le soutien financier de l'Union Européenne pour le réaliser. Vous devez alors signer une convention dans laquelle vous vous engagez à remplir différentes obligations :

- réaliser le projet conformément au **contrat**,
- **justifier** vos dépenses,
- assurer la **publicité** du financement européen,
- conserver les **pièces administratives**.

Vous pourrez bien-entendu solliciter une demande d'accompagnement du service en charge de l'instruction de votre dossier sur ces questions.

5 – LE PAIEMENT

Le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez. Vous devez ainsi envoyer les factures acquittées et le compte-rendu d'exécution de l'opération. Vous recevrez par la suite votre subvention européenne.

Assurez-vous d'avoir un dossier complet et rigoureux car des contrôles réguliers sont effectués pour vérifier le bon usage des fonds publics.

6 – LA PUBLICITÉ EUROPÉENNE (Obligatoire)

En tant que bénéficiaire d'un programme européen, vous êtes tenu d'informer le public, vos partenaires ainsi que vos collaborateurs de la contribution de l'Europe à votre projet. L'obligation de publicité est différente en fonction des fonds et des montants attribués.

Un kit de communication est mis à disposition sur le site internet dédié aux fonds européens de chaque région (cf liens en annexe).

7- LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION EUROPÉENNE

Votre subvention est versée sur la base des dépenses justifiées, après réception des factures acquittées et du compte-rendu d'exécution de l'opération. Le versement est effectué au plus tard dans les **3 mois** suivant la transmission des derniers justificatifs de dépenses.

INFORMATIONS IMPORTANTES

LORS D'UNE DEMANDE DE FONDS EUROPÉENS

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, vous vous engagez à respecter une série de **règles** de bonne gestion, notamment :

- L'adoption d'une **comptabilité** permettant d'assurer la traçabilité des dépenses et des recettes à l'euro près,
- La **justification** des dépenses par des pièces conformes et spécifiques en fonction de la nature des dépenses,
- Le **respect** des règles de concurrence et sur les aides d'État

Rendre compte de l'opération

Pendant la durée de vie du projet, vous êtes tenu **d'informer** régulièrement le service instructeur de toute modification qui pourrait survenir en cours d'exécution entre ce que prévoit la convention et la réalisation effective des actions. La convention pourra être modifiée en conséquence par voie d'avenant pour tenir compte des aléas du projet.

Le **bilan** est un élément déterminant de vos relations avec les services gestionnaires du programme. C'est en effet lui qui génère le versement des fonds. Il constitue un compte-rendu précis de votre projet tant sur le plan qualitatif que financier, et retrace les dépenses justifiées liées au projet afin de déterminer le montant de la participation des fonds européens.

Par ailleurs, vous êtes également tenus de **rendre compte** des résultats de vos opérations.

Archiver

L'archivage des pièces est une obligation consignée dans la convention. Il consiste à stocker dans un dossier unique l'ensemble des documents liés au projet sur toute sa durée de vie.

Attention : ces documents pourront vous être demandés dans le cadre de contrôles, même plusieurs années après la fin de votre projet.

Etre contrôlé

Votre projet peut faire l'objet d'un ou plusieurs contrôles par les autorités nationales ou européennes pendant son exécution, voire plusieurs années après la fin de leur réalisation. Dans cette optique, il est fondamental de collecter et classer tous les éléments constitutifs de votre dossier et les pièces justificatives sur tout la durée de vie de projet.

FEDER

9,5 milliards d'euros en France pour la période 2014-2020

AUTORITÉS DE GESTION

Conseil Régional
État (Mayotte, Saint-Martin)

OBJECTIFS THÉMATIQUES

- Innovation et recherche
- Stratégie numérique
- Soutien aux PME
- Transition énergétique
- Climat
- Environnement
- Transports
- Emploi
- Inclusion sociale
- Formation
- Capacité administrative

ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

- Pallier les problèmes économiques, environnementaux et sociaux des territoires urbains et ruraux
- Accompagner les collectivités présentant un **handicap géographique naturel** (régions insulaires, montagneuses ou peu peuplées et les régions ultra-périphériques)

Pour en savoir plus cf sites régionaux dans les annexes ou :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-cohesion-economique-sociale-et-territoriale/FEDER>



LE VOLET URBAIN

→ Au sein des programmes opérationnels régionaux, les fonds dédiés au volet urbain peuvent prendre la forme d'un **axe stratégique** spécifiquement dédié à l'urbain ou d'un **investissement territorial intégré (ITI)** permettant d'associer les financements de différents objectifs thématiques, voire de différents programmes. En France, **11** programmes ont opté pour un axe urbain et **16** pour un ITI.

→ En France, l'Accord de partenariat indique que « 10% de l'enveloppe FEDER/FSE gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la **politique de la ville**, en particulier dans le cadre des **stratégies urbaines intégrées**, ainsi que les approches de **développement urbain durable** ».

→ Plus de **150 stratégies urbaines intégrées** sont soutenues en France par les FESI au titre de l'article 7 du Règlement FEDER.

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Nos-ville-bougent-avec-l-Europe/Le-developpement-urbain-au-coeur-de-la-politique-de-cohesion>

FEDER

EXEMPLES DE FINANCEMENTS

- Création d'un **parc infiltré** en longueur accompagnant des liaisons douces pour l'EcoQuartier ZAC Bianca Maria, *Vandoeuvre-lès-Nancy* : **147 000€** (20 % du total éligible) accordés au *Grand Nancy*
- Construction de la **maison de quartier** – Malakoff, *Nantes* : **625 000€** (25% du coût total du projet) accordés à la *mairie de Nantes*
- Construction de **222 logements** pour le quartier La Forêt Cambrai, *Saint Quentin* : **1 041 270€** (20% du coût total du projet) accordés à *La Maison du CIL SA d'HLM*
- Opération d'**habitat adapté** des familles du quartier de Trescol, *Ste Cécile d'Angorge* : **50 000€** (17 % du coût total du projet) accordés à la *Commune de la Grand Combe*

EXEMPLES DE FINANCEMENTS DE STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

- **Axe urbain intégré** de la *Métropole de Rouen* : **9,9 millions d'euros** pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable, dont les *ÉcoQuartiers Flaubert* et *Luciline Saint Severs Nouvelle Gare*.
- *La Région Auvergne – Rhône-Alpes* a mobilisé **39 millions d'euros** de crédits FEDER. La région a sélectionné 6 agglomérations qui bénéficieront chacune d'un **ITI** pour soutenir une stratégie de développement intégrée au bénéfice des quartiers prioritaires.

FSE

6,03 milliards d'euros en France pour la période 2014-2020

OBJECTIFS THÉMATIQUES :

- Améliorer les possibilités d'emploi
- Renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- Promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
- Renforcer les capacités administratives

AUTORITÉ DE GESTION :

- Conseil régional : 35% de l'enveloppe nationale FSE au titre de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation
- État : à hauteur de 65% de l'enveloppe nationale FSE pour l'emploi et l'inclusion

AFFECTATION SPÉCIALE : INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ) :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 14 à 24 ans en recherche d'emplois
- Priorité aux jeunes sans formation, sans emplois et/ou sans études
- Être en mesure de proposer une solution dans les 4 mois suivant la prise en charge d'un jeune

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-cohesion-economique-sociale-et-territoriale/FSE>



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FSE

TAUX DE COFINANCEMENT:

Le taux de cofinancement va de 50 à 85 % selon le statut de la région
(cf lien : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/what/future/img/eligibility20142020.pdf)

EXEMPLES DE FINANCEMENTS

- **Chantier d'insertion** OPHLM sur le quartier ZUS de Beaubreuilé, *Limoges* : **26 000€**
(8 % du coût total du projet) accordés à l'organisme AFIL (Aménagement Formation Insertion Limousin)
- Projet de **Jardin Solidaire** - PLIE du Creusot Montceau, *St Sernin du Bois* : **19 167€**
(30% du coût total du projet) accordés à *Régie de quartier du Creusot*

FEADER

11,4 milliards d'euros en France pour la période 2014-2020

OBJECTIFS THÉMATIQUES :

- L'installation des jeunes agriculteurs
- Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques
- Les mesures agro-environnementales et climatiques, le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau
- Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier

AUTORITÉ DE GESTION :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental : la Réunion
- État : pour le programme «réseau rural national » et le programme « gestion des risques et assistance technique »

PROGRAMME DU « RÉSEAU RURAL NATIONAL » :

- Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER, cf fiche suivante)
- Partenariat européen pour l'innovation (PEI)
- Mise en place du suivi, de l'évaluation et d'actions de formation

PROGRAMME « GESTION DES RISQUES ET ASSISTANCE TECHNIQUE » :

- Soutien à l'aide à l'assurance récolte
- Soutien à l'aide aux fonds de mutualisation sanitaire et environnementale

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-developpement-rural/FEADER>



PROGRAMME LEADER

Budget total de 567 millions d'euros pour la période 2014-2020

OBJECTIFS THÉMATIQUES PRIORITAIRES (déterminés par les régions)

- Services
- Accueil
- Lien Rural-Urbain
- Stratégie alimentaire
- Entrepreneuriat
- Culture
- Valorisation ressources
- Equilibre territorial
- Numérique
- Tourisme
- Gestion Espace
- Territorialisation Economie, ESS
- Innovation
- Transition énergétique
- Emploi développement économique
- Priorités développement du territoire

LE PROGRAMME:

En France 340 groupes d'action locale (**GAL**) ont été retenus. Ils réunissent des acteurs du secteur public et privé ainsi que de la société civile d'un territoire donné. LEADER est mis en œuvre au titre des programmes de développement rural (PDR) de chaque État membre.

Au titre du **FEADER**, le financement du programme LEADER permet de soutenir les porteurs de projet lors de la phase préparatoire de leur candidature, de la mise en œuvre de leurs opérations dans le cadre de la *Stratégie Locale de Développement* ; il permet aussi de préparer et de mettre en œuvre les activités de coopération du GAL et d'aider au fonctionnement et à l'animation de celui-ci.

Pour en savoir plus :

<http://leaderfrance.fr/>

http://www.reseaurural.fr/Les_GAL



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PROGRAMME LEADER

MISE EN ŒUVRE

Les territoires élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en GAL, se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux assurent ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions.

La dotation par GAL se situe entre 1 et 2 millions €.

EXEMPLE DE FINANCEMENTS

→ Étude pour la **réhabilitation d'un ensemble pavillonnaire** dans la *Commune d'Azé* en *Mayenne* : Coût total 112 912 € avec un cofinancement à hauteur de 80 % dont **26 000 €** par le programme LEADER (<https://galsudmayenne.files.wordpress.com/2015/03/fiche-azc3a9-c3a9tude-rc3a9habilitation.pdf>)

FEAMP

588 millions d'euros en France pour la période 2014-2020

OBJECTIFS THÉMATIQUES :

- Encourager une pêche durable, innovante et compétitive
- Encourager une aquaculture durable, innovante et compétitive
- Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche
- Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale
- Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

AUTORITÉ DE GESTION

MESURES NATIONALES :

- Direction Interrégionale de la Mer
- Direction de la Mer : la Réunion
- FranceAgriMer

AUTORITÉ DE GESTION MESURES

RÉGIONALES:

- Conseil Régional
- Office de l'Environnement de la Corse
- Collectivité territoriale de Guyane, de Martinique
- Direction de la Mer Sud Océan Indien (La Réunion, Mayotte)
- Direction de la Mer Guadeloupe

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP>



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Programme ACTIONS INNOVATRICES URBAINES (AIU)

Budget FEDER total de 372 millions d'euros pour la période 2014-2020

THÉMATIQUES :

- Economie circulaire
- Mobilité urbaine
- Intégration des migrants et des réfugiés
- Transition énergétique
- Emplois et compétences dans l'économie locale
- Pauvreté urbaine
- Qualité de l'air
- Adaptation climatique
- Transition digitale
- Logement
- Innovation et achats publics responsables
- Gestion durable des terres et des territoires

CADRAGE DES AIU :

Le programme Actions Innovatrices Urbaines concerne une autorité urbaine ou un groupement d'autorités urbaines d'au moins 50 000 habitants.

Il s'agit d'un appel à projet annuel dont la gestion a été déléguée à La Région Hauts-de-France pour l'ensemble du programme.

Le secrétariat permanent, basé à Lille , assure le lien direct avec les porteurs de projet.

Le projet doit être :

- innovant
- participatif
- de bonne qualité
- mesurable
- avec des données transférables

Pour en savoir plus :

<http://www.uia-initiative.eu/fr>



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Programme ACTIONS INNOVATRICES URBAINES (AIU)

TAUX DE COFINANCEMENT:

→ AIU cofinance **80 %** des activités liées au projet
c'est-à-dire jusqu'à **5 millions** d'euros FEDER

EXEMPLE DE FINANCEMENTS

→ Le projet **smart-grid CoResponsibility in District Energy Efficiency & Sustainability (CoRDEES)** de l'Ecoquartier Clichy-Batignolles à Paris a obtenu **4,3 millions d'euros** (soit 80 % du coût total du projet).

Une plateforme de quartier sera mise en place pour piloter en temps réel un ensemble de données relatives à la production et la consommation énergétique.

Celle-ci sera accessible aux utilisateurs locaux (*propriétaires, occupants et usagers, gestionnaires des bâtiments, concessionnaires des réseaux, collectivité, aménageur...etc.*).

Cette plateforme permettra de tester une nouvelle forme de gouvernance qui implique un principe de coresponsabilité énergétique pour l'ensemble des acteurs.

Pour en savoir plus : <http://www.clichy-batignolles.fr/projet-cordees-co-responsability-district-energy-efficiency-sustainability-mars-2017-1070>

PROGRAMME LIFE

Budget de plus de 3 milliards d'euros à l'échelle européenne

OBJECTIFS THÉMATIQUES :

Sous-programme « Environnement » :

75 % du budget

→ Environnement et utilisation rationnelle des ressources

→ Nature et biodiversité

→ Gouvernance et information en matière d'environnement

Sous-programme « Action pour le climat » :

25 % du budget

→ Atténuation du changement climatique

→ Adaptation au changement climatique

→ Gouvernance et information en matière de climat

ORGANISATION :

Le programme est géré par l'agence EASME, mandatée par la Commission européenne.

Le **point de contact national** se trouve au Secrétariat général du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire-Direction des affaires européennes et internationales - Bureau environnement et risques :
Me Nadège DONDEZ

* Tél : + 33 (0)1.40.81.79.94

* lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus :

<http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm>

<http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/principaux-changements-entre-2013-et-2014/>



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

PROGRAMME LIFE

2 types de COFINANCEMENTS

→ Subventions à l'action

***Projets intégrés** : 60 % des coût éligibles : subventions entre **10 et 20 millions d'euros**

***Projets traditionnels** : 60 % des coût éligibles (75 % pour les projets concernant des habitats ou des espèces prioritaires) : subventions entre **500 000 et 5 millions d'euros**

→ 2 instruments financiers :

***NCFE** : Préservation du capital naturel

***PF4EE** : Financement privé pour l'efficacité énergétique

EXEMPLE DE FINANCEMENTS

Le projet **Life+ SeineCityPark** en région *Ile de France* a reçu **1,8 M€** grâce au programme. Les fonds ont été répartis de la manière suivante :

- Projet du Parc du Peuple de l'herbe : 1,2M€ pour le *Département* ;
- Projet de Cœur vert et de continuité dans la ZAC Nouvelle Centralité : 199 K€ pour la *Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine* ;
- Projet Ecoport des 2 rives de Seine : 346 K€ pour *Ports de Paris* ;
- Le suivi du projet assuré par ECOREM : 56 K€

COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Budget de plus de 10 milliards d'euros à l'échelle européenne (entièrement financé par le biais du FEDER)

ORGANISATION :

L'objectif de la coopération territoriale européenne est de renforcer la **compétitivité** des régions, réduire les effets négatifs des frontières, et de **mettre en réseau** les acteurs et les citoyens de part et d'autre de la frontière. Les différents acteurs peuvent, à travers ces programmes, identifier des **solutions communes** dans des domaines tels que le **développement urbain, rural et côtier, le développement des relations économiques et la mise en réseau des PME.**

Le programme de coopération territoriale européenne se décline en **trois** types de coopérations:

- **la coopération transfrontalière** (« *Interreg A* ») : financement de projets dans un espace se situant de part et d'autre d'une frontière commune ;
- **la coopération transnationale** (« *Interreg B* ») : financement de projets dans des zones géographiques plus vastes;
- **la coopération interrégionale** (« *Interreg Europe* ») et les **réseaux** (*Interact, Urbact, Espon*) : programmes visant à encourager la connaissance et le partage de bonnes pratiques et la mise en réseau en matière d'innovation, d'efficacité énergétique, de développement urbain etc.

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-de-cooperation>

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Un programme pour qui et pour quoi ?:

Pour savoir si votre projet rentre dans l'un de ces programmes de coopération territoriale, se référer au site de votre **région** dédié aux financements européens (cf liste en annexe). En effet, votre région peut participer à un ou plusieurs programmes de coopération. Vous pouvez également vous rendre directement sur le site : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-de-cooperation>

EXEMPLE DE FINANCEMENTS

Le projet de **l'EcoQuartier Rouen Luciline - Rive de Seine**, projet intégré au programme "*Future Cities - Urban Networks to face climate change*" qui regroupe 8 partenaires européens de cinq pays dans le cadre du programme Interreg IV B, a reçu **706 657 €** (soit 1,1 % du coût global)



ANNEXES

Liste de liens vers les sites dédiés aux financements

(liste non exhaustive)

UNION EUROPÉENNE

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

<http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm>

<http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/principaux-changements-entre-2013-et-2014/>

<http://leaderfrance.fr/>

<http://www.uia-initiative.eu/fr>

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-de-cooperation>

Ile de France : <http://www.europeidf.fr/appels-a-projets> <http://idf.directe.gouv.fr/Appels-a-projets-appels-d-offres>

Bretagne : http://europe.bzh/jcms/prod_385859/fr/calendrier-des-appels-a-projets

Centre Val de Loire : <http://www.europecentre-valdeloire.eu/moteur-de-recherche/>

Corse : http://www.corse.eu/Appels-a-projets_r87.html

PACA : <http://europe.regionpaca.fr/jai-un-projet/guides-du-candidat/>

Pays de la Loire : <http://www.europe.paysdelaloire.fr/beneficier-de-fonds-europeens/repondre-a-un-appel-a-projet/beneficier-de-fonds-europeens/>

Normandie : <http://www.europe-en-normandie.eu/rubrique/appels-projets-en-cours>

Grand Est : <http://www.grandest.fr/aides/>

Nouvelle Aquitaine : <http://ww.europe-en-aquitaine.fr/quel-s-fonds-europeen-s-pour-mon-projet?q=quel-s-fonds-europeen-s-pour-mon-projet>

Hauts de France : <http://www.europe-en-nordpasdecalsais.eu/les-appels-a-projets-en-cours/>

Hauts de France : <http://www.europe-en-picardie.eu/Quel-soutien-europeen>

Occitanie : <http://www.europe-en-occitanie.eu/trouvez-programme/#.WQh1HXq6M7E>

Bourgogne Franche Comté : <http://www.europe-bourgogne.fr/appelsaprojetsfederfse.htm>

Auvergne Rhône-Alpes : <http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/aap>

Ile de la Réunion : http://www.reunioneurope.org/UE_appels_a_projets.asp

Mayotte : <http://www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/appels-a-projets/>

Martinique : <http://europe-martinique.com/appels-a-projets/>

Guyane : <https://www.ctguyane.fr/vous-etes-porteur-de-projet/>

Guadeloupe : <http://europe-guadeloupe.fr/quels-financements-pour-votre-projet>

ADEME

https://appelsaprojets.ademe.fr/appe/DMA/pub/apw_liste.aspx

AGENCE DE L'EAU

Bassin Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/appels-a-projets-en-cours.html?search-keywords=appel+%C3%A0+projet>

Artois Picardie : <http://www.eau-artois-picardie.fr/les-appels-projets-de-lagence-de-leau>

Loire-Bretagne : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/demandes-daides-collectivites.html>

Rhin-Meuse : http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=les_aides

Bassin Rhône-Méditerranée et Corse : <http://www.eaurmc.fr/aides-et-redevances/aides-pour-les-bassins-rhone-mediterranee-et-corse.html>

Seine-Normandie : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6858>

Réunion : <http://www.eaureunion.fr/eau-financement/le-programme-daides-2016-2021/>

Martinique : http://www.eaumartinique.fr/spip.php?article349&id_section=12

Mayotte : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-Preventions-des-risques/Eau>

Guyane : <http://eauguyane.fr/les-financements/les-aides-financi%C3%A8res/l%E2%80%99attribution-d%E2%80%99une-aide>

Guadeloupe : <http://www.eauguadeloupe.com/jupgrade/ppi/aides.html>

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

<http://www.logement.gouv.fr/les-etablissements-publics-fonciers-epf>

<http://outil2amenagement.cerema.fr/etablissement-public-foncier-a784.html>

ANRU

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Investissements-d-avenir-Appels-a-projets/Investissements-d-avenir-Appels-a-projets>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/PNRU-Conventions>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Programme-National-pour-la-Renovation-Urbaine>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Programme-Quartiers-Anciens>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Investissements-d-avenir>

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/NPNRU-Protocoles>

ANAH

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/resultats-de-recherche/>

[dates\[premiere\]=2003&dates\[derniere\]=2017&cHash=649c1c114181fc4f4167809722e4c5a2](http://www.anah.fr/decideurs-publics/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/resultats-de-recherche/?dates[premiere]=2003&dates[derniere]=2017&cHash=649c1c114181fc4f4167809722e4c5a2)

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/humaniser-les-centres-dhebergement/preparer-votre-intervention/>

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/lutter-contre-lhabitat-indigne/preparer-votre-intervention/>

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/lutter-contre-la-precarite-energetique/preparer-votre-intervention/>

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/adapter-les-logements-a-la-perte-dautonomie/preparer-votre-intervention/>

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/traiter-les-coproprietes-fragiles-et-en-difficulte/mettre-en-place-des-dispositifs-dobservation-et-de-prevention/>

<http://www.anah.fr/decideurs-publics/developper-un-parc-prive-a-vocation-sociale/preparer-votre-intervention/>

RÉGION

Ile de France : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets>

Auvergne Rhône-Alpes : <http://www.auvergnerhonealpes.fr/4-aides-et-services.htm>

PACA : <http://www.regionpaca.fr/vivre-ensemble/subventions.html>

Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/>

Bretagne : http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_192068/fr/les-aides-regionales

Centre Val de Loire : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/portail-des-aides.html>

Corse : http://www.corse.fr/Appel-a-projets_r176.html

Normandie : <http://bn-aides.normandie.fr/>

Hauts de France : <http://www.hautsdefrance.fr/categorie/aides-regionales/>

Grand Est : <http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/aides/>

Nouvelle Aquitaine : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Occitanie : <http://www.laregion.fr/Les-aides-34611>

Bourgogne Franche Comté : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/Appels-a-projets,1127>

Réunion : <http://www.cg974.fr/index.php/Appel-a-projet/Voir-categorie.html>

Guyane : <http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Appels-a-Projet>

Mayotte : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Martinique : <http://www.martinique.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

<http://www.caissedesdepots.fr/collectivites>

COMMISSARIAT GÉNÉRAL A L'INVESTISSEMENT

<http://www.gouvernement.fr/appels-a-projets-et-manifestations-cgi>

CGET/ DGCL

<http://www.cget.gouv.fr/le-cget/appels-a-projets>

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

(liste non exhaustive)

Etablissements publics

ADEME

Fonds chaleur
Fonds déchets
Aides à la décision
Plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat, etc...

L'AGENCE DE L'EAU

Lutte contre la pollution
Préservation et gestion de la ressource
Interventions de soutien, etc...

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT (EPFE)/LOCAUX (EPFL)

Mobilisation du foncier au profit de l'État, des collectivités locales ou tout autre établissement public dans le but de faciliter la mise en œuvre de leurs projets

ANRU

Mise en œuvre de projets de renouvellement urbain via différents programmes : Programme National de Rénovation Urbaine; Programme « Quartiers Anciens »; Programme d'Investissement d'Avenir « Ville durable et Solidaire ».

ANAH

Soutien via des opérations programmées d'amélioration de l'habitat : Lutter contre l'habitat indigne; lutter contre la précarité énergétique; Humaniser les centres d'hébergement ; etc...

Collectivités territoriales

REGIONS, ROM et COLLECTIVITES UNIQUES

Différents types de subventions : la subvention d'exploitation, la subvention pour action spécifique de fonctionnement et la subvention d'investissement

DEPARTEMENTS, DOM et COLLECTIVITES UNIQUES

Ils interviennent pour appuyer certaines démarches. Les dispositifs de financements varient selon les départements.

Autres

L'UNION EUROPEENNE

Fonds européen de développement régional (FEDER): développement régional et urbain
Fonds social européen (FSE)
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER);
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
Life + (projets qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et du droit en matière d'environnement)
Urban Innovative Action (projets extrêmement innovants à l'échelle d'une ville ou d'un groupement urbain)

ETAT

Contrat de Plan État-Région (2015-2020)
Fonds de soutien à l'investissement public local
Réserves parlementaires
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) → Préfecture
Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) → DIRECCTE
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) → préfecture

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Prêt croissance verte à taux zéro
Prêt croissance verte
Fonds ville de demain (grandes métropoles)
Prêt Gaïa

COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Programme d'investissement d'avenir

CGET + DGCL

Soutien à l'investissement public local

RESSOURCES

- <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>
- <http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm>
- <http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/principaux-changements-entre-2013-et-2014/>
- <http://leaderfrance.fr/>
- <http://www.uia-initiative.eu/fr>
- <http://cartobenef.asp-public.fr/cartobenef/>
- <http://www.europe-en-normandie.eu/page/la-mise-en-oeuvre-de-mon-projet>
- <http://www.europe-en-nordpasdecalsais.eu/les-etapes-dune-demande-de-subvention/>
- http://europe.bzh/jcms/prod_319777/fr/les-etapes-d-une-demande-de-fonds-europeens
- <http://europe-guadeloupe.fr/images/pdf/fonds/feder/demande/realiser-projet-europe-5-etapes.pdf>



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES